

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2018

---

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

**N ° 1003**

présenté par  
Mme Magnier

à l'amendement n° 764 de M. Orphelin

-----

### **ARTICLE 14 SEPTIES**

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« sous réserve du respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire de veiller à la liberté d'entreprendre qui découle de l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.